

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CRO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^l
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 49 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. matin,	Express.
4 — 32 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
4 — 1 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	Omnibus.
10 — 28 — —	Omnibus.	9 — 23 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les journaux de Francfort publient l'extrait qui suit du procès-verbal de la diète, relatif à l'affaire des duchés :

« Dans la séance de la diète du 29 octobre, le président a fait savoir à l'assemblée que des représentations des Etats de Lauenbourg étaient parvenues au bureau de la diète, concernant la protection due aux droits constitutionnels, et conformes aux traités de ce duché ; les représentants de l'Autriche et de la Prusse prirent cette communication pour point de départ, et y rattachèrent un exposé détaillé des négociations suivies avec le gouvernement danois, concernant les duchés de Holstein et de Lauenbourg et de leur mauvais résultat ; ils ajoutèrent que leurs très-hauts gouvernements ne se croyaient pas en droit de laisser la question dans une situation si incertaine, et que, par conséquent, ils la mettaient aux mains de la confédération, afin que celle-ci l'examinât et prit une décision à son égard. Il fut décidé que cette affaire serait renvoyée à une commission spéciale qui serait nommée dans la prochaine séance de la diète.

« Le représentant du Hanovre fit également ensuite une déclaration relative aux duchés, à laquelle se rattachait la proposition suivante : 1^o de faire examiner par un comité les obligations du gouvernement danois résultant du droit fédéral et des négociations de 1851-52, et leur accomplissement ou non ; 2^o au cas où il arriverait que des obligations essentielles n'ont pas été accomplies, d'inviter le gouvernement danois à les accomplir avec la réserve que la diète germanique se verra obligée de déclarer non obligatoires pour les duchés de Holstein et de Lauenbourg, aussi bien que pour la confédération germanique, les lois et les

institutions établies par le Danemarck, contrairement à ces obligations et au droit fédéral, à moins que le gouvernement du roi ne les accomplisse dans un délai qu'on lui fixerait. »

Le Temps, de Berlin, fait sur cette question et sur la tournure qu'elle vient de prendre, les réflexions suivantes :

« Nous apprenons que l'initiative de la Prusse n'est pas restée infructueuse. L'Autriche a adhéré à la proposition de notre cabinet, et la question des duchés a été ainsi déferée à la diète sous la protection commune des deux grandes puissances allemandes.

« Nous reconnaissons, dans la forme qui a été choisie à cet effet, la prudence et la modération des cabinets. La Prusse et l'Autriche n'ont pas soumis à la diète une proposition qui aurait pu faire croire qu'on voulait tracer une direction déterminée au jugement ou aux résolutions de cette assemblée. L'affaire des duchés a simplement été déferée à l'examen sérieux de la diète. Il appartient maintenant à l'assemblée fédérale de donner sa décision avec la plus grande indépendance et de prendre les mesures nécessaires pour donner de l'efficacité à ses résolutions. A nos yeux, le sens des résolutions de la diète ne saurait être douteux, mais quel qu'il soit, il devra être considéré par le Danemarck et l'Europe comme la libre expression de la volonté de la confédération germanique. »

D'après une correspondance particulière de Berlin, du 31 octobre, la Prusse et l'Autriche n'auraient pas soumis à la diète de proposition proprement dite concernant les duchés, mais elle aurait laissé à l'assemblée elle-même le soin de prendre une décision à cet égard.

« Cette manière de procéder, ajoute la même correspondance, a une certaine importance vis-à-

vis du danger que la question ne finisse par devenir européenne, car il en résulte que l'affaire est déclarée purement allemande. »

Un journal anglais, le Globe, présente les réflexions suivantes sur le rapport de M. le ministre des finances :

« Le rapport de M. Magne sur la situation financière de la France est de nature à rassurer le pays. La France présente en ce moment un spectacle remarquable. Le commerce a été troublé, à la surface du moins, par les excès de la spéculation, et cependant le crédit de l'Etat est plus solide que jamais. Sans doute, on pourrait signaler dans le rapport du ministre quelques points peu favorables ; mais l'ensemble en est excellent et démontre la solidité de l'édifice financier. On a beaucoup crié contre les excès de la spéculation chez nos voisins. Sans doute, il y a eu des individus qui ont cherché à faire fortune aux dépens du public, mais il est incontestable que le commerce est en ce moment dans un état d'activité sans précédent en France, et que la richesse générale s'y développe dans des proportions considérables. Aussi peut-on dire que, malgré ces alternatives de fièvre et de découragement produites par les fureurs de l'agiotage, la situation du pays est meilleure qu'elle n'a jamais été et que les finances de l'Etat vont toujours en s'améliorant. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, 2 novembre. — « Le comte Lavradio a demandé aujourd'hui personnellement l'autorisation du mariage de la princesse de Hohenzollern avec le roi de Portugal.

« Le baron de Brockansen, ministre de Prusse à Bruxelles, est désigné pour l'ambassade de Vienne.

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

PREMIÈRE PARTIE. — MILAN.

(Suite.)

A deux heures de là, quand Carmagnola fut rentré dans le palais que Visconti lui avait donné pour demeure, et comme les bourgeois de Milan regagnaient leurs logis avec un bourdonnement confus, un homme d'assez mauvaise mine pénétrait dans une rue étroite et tortueuse. Un autre homme, les traits cachés par un mouchoir qu'il tenait sur sa bouche, vint lui frapper sur l'épaule. L'homme du peuple se retourna, et jetant sur celui qui l'abordait un regard défiant et inquiet :

— Que me voulez-vous ? lui demanda-t-il. — Tu te nommes Gabrino ? lui dit l'inconnu pour toute réponse. — C'est vrai, mon nom est Gabrino, répondit celui-ci, qui se rappela avec effroi les propos plus que libres qu'il avait tenus sur le duc Visconti et sur les plus puissants personnages de sa cour. Où donc m'avez-vous connu ? — Non-seulement je sais que tu te nommes Gabrino, mais je connais tout ton passé ; et, pour t'en convaincre ; je vais te rappeler deux des plus belles actions de ta vie.

L'inconnu prononça ces paroles avec un accent d'ironie qui n'était pas fait pour rassurer le malheureux Gabrino ; puis il poursuivit :

— C'est toi qui, chargé d'épier les démarches de la duchesse Béatrix, fis surprendre Michele Orombelli au moment où il venait de s'introduire dans sa chambre, et fournis ainsi au tribunal qui les jugea les seules bases sur lesquelles s'appuya l'accusation du crime d'adultère ? — Eh bien ! où est le mal ? n'ont-ils pas été reconnus cou-

pables, condamnés et exécutés comme tels ? tout cela le plus légalement et le plus régulièrement du monde. — Après avoir dévoré la récompense que te valut cet acte honorable, reprit l'inconnu, tu te fis soldat. Or, il arriva qu'un jour, il y a de cela un an environ, un capitaine ennemi, fait prisonnier sur le champ de bataille, fut confié à ta garde, désarmé et garrotté. Ce capitaine s'était battu avec une extrême bravoure, et Carmagnola, qui fai-t le plus grand cas de son courage, te recommanda d'exercer sur lui la plus grande surveillance, mais sans t'écarter des égards qui lui étaient dus. Dès qu'il se vit seul avec toi, le capitaine ennemi, qui s'était bien vite aperçu à quelle espèce d'homme il avait affaire, t'offrit une forte somme si tu voulais lui donner la liberté. Tu parus douter qu'il pût effectuer sa promesse ; il te dit alors, comme il avait les mains liées, de prendre une bourse dans la poche de son pourpoint, et de t'assurer par toi-même qu'elle contenait bien la somme promise, ce que tu fis ; puis, quand tu tins la bourse en ton pouvoir, la pensée te vint que le capitaine, relâché par toi, pourrait bien être repris et avouer alors comment il avait reconquis sa liberté ; tu réfléchis alors qu'il n'est tel qu'un homme mort pour bien garder un secret, et comme tu ne sais guère ce que c'est que d'hésiter quand il s'agit d'un crime ou d'une lâcheté, le pauvre capitaine, pour toute réponse à sa proposition, reçut un coup de poignard dans la gorge. Malheureusement tu avais été vu, et Carmagnola, instruit de ce qui s'était passé, te condamna à mort ; mais grâce à un bandit de ton espèce qui te prit en pitié, la liberté te fut rendue pendant la nuit, et tu échappas au châtimeut que tu avais si bien mérité. Est-ce bien cela ? — Mot pour mot, répondit Gabrino d'un air accablé. — De sorte qu'aujourd'hui, reprit l'inconnu, tu as deux chances pour une d'être

pendu. — Deux chances ! s'écria Gabrino, comment cela ? — Par exemple, si l'on venait à suspecter la justice de la condamnation dont la duchesse Béatrix a été frappée ? que pourrait faire le duc Visconti ? une seule chose, une chose bien simple.... Envoyer à la potence le misérable qui aurait été la cause première d'une si fatale erreur. — Mais je pourrais prouver... s'écria Gabrino. — Tu ne prouverais rien, par l'excellente raison qu'on ne t'écouterait pas. Les instruments aussi obscurs que toi, on s'en débarrasse sans autre forme de procès ; c'est un moyen commode de satisfaire l'opinion et de détruire les soupçons du public.

Gabrino courba la tête ; il reconnaissait en frémissant la rigoureuse justesse de ce raisonnement.

— Quant à l'affaire du capitaine ennemi, il n'y a qu'à te désigner à Carmagnola, qui précisément est ici, et une heure après.... — Ah ! signor, s'écria Gabrino pâle et tremblant, ne me perdez pas ! — Eh ! qui te dit que ce soit là mon intention ? j'ai voulu te prouver qu'il ne tenait qu'à moi de te livrer au gibet ; mais qui sait si, au contraire, je ne suis pas décidé à te donner les moyens de faire fortune ? — Vous, Signor ? — Je suppose que tu n'as pas au cœur un grand amour pour Carmagnola, qui, si mes informations sont exactes, t'aurait fait appliquer, aux yeux de l'armée, vingt coups de nerf de bœuf sur les épaules, pour te faire prendre patience jusqu'à l'heure de l'exécution. — Oh ! je lui ai juré une haine éternelle ! — Eh bien ! d'ici à quelque temps, reste chez toi tous les soirs, depuis neuf heures qu'à minuit... Tu me reverras bientôt, et je te donnerai l'occasion de satisfaire à la fois ta haine et ta cupidité. — En ce cas, Signor, grand merci ! s'écria Gabrino, enchanté de voir tourner ainsi l'aventure. Quant à ma demeure.... — Il suffit, je la connais. — Vous savez donc tout, Signor ?...

» L'Empereur et l'Impératrice de Russie sont rentrés le 27 octobre, à Zarkoje-Selo. »

Madrid, 2 novembre. — « La Gazette du gouvernement (*Gazette de Madrid*) ne renferme l'annonce d'aucune modification de lois, ni d'aucun changement de personnes. »

Bâle, 3 novembre. — « La galerie du souterrain du Haunstein vient d'être percée. Le chemin de fer central suisse va voir ainsi disparaître la lacune qui gênait les relations avec Zurich, Lucerne et Berne. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — Pendant que la Russie semble vouloir prendre une attitude plus réservée dans les questions de politique européenne, ses agents commerciaux s'efforcent, au contraire, d'étendre ses relations maritimes. Nous apprenons, par exemple, que l'empereur Alexandre vient de concéder à un capitaine de la garde impériale une ligne de navigation à vapeur qui parcourra trois grandes rivières navigables dans l'intérieur de l'Empire. Cette ligne, d'après les statuts de la compagnie, aura son point de départ de Moscou, sur la rivière de la Moscowa, pour s'étendre, par les bouches de l'Ocka à la ville d'Orel et jusqu'à Nischi-Nowgorod. De là, les nouveaux bateaux se dirigeront sur la ville de Twer pour aboutir par le Volga à Simbirck, sur les confins de la Sibérie.

Le commerce russe en général et celui de Saint-Petersbourg et de Moscou en particulier, pourront tirer un avantage inappréciable de ces nouvelles et rapides communications fluviales destinées à ouvrir une nouvelle ère de prospérité à tous les produits territoriaux de l'Est de la Russie, et à étendre avec facilité les rapports de celle-ci jusqu'aux sources de la grande artère asiatique, le fleuve Amour, dans la Sibérie.

D'après les rapports des voyageurs qui ont parcouru cette année une partie de la Sibérie, la ville d'Irkutsch, à peine connue il y a quelques années, est devenue aujourd'hui le centre des grandes affaires commerciales de ces contrées lointaines. Tous les jours il arrive de nouveaux émigrants de Russie et d'autres contrées de l'Europe, qui viennent s'y établir avec leurs familles pour s'adonner aux différentes branches de commerce que leur offre la Sibérie, ou à l'exploitation de mines de fer, de cuivre, de plomb ou de métaux précieux comme l'or, l'argent et le platine. Par suite de l'importance qu'acquiert de plus en plus cette partie de la Sibérie vers laquelle le mouvement de la nouvelle population se dirige de préférence et y reporte les affaires commerciales, le gouvernement russe y a créé deux nouveaux gouvernements. L'administration de l'un se trouve déjà installée dans la ville de Nerchnolmesk, et l'autre dans celle de Balagansk. — Havas.

AMÉRIQUE. — On lit dans le *New-York-Herald* du 20 octobre :

« On a appris à Washington que le gouvernement de la Nouvelle-Grenade a été frustré dans son attente à propos de la convention conclue entre le général Herran et son administration. Le président de la république a été autorisé à vendre l'isthme de Panama. »

« Des ordres ont été donnés par le ministère de la marine afin de préparer immédiatement un navire de guerre pour être envoyé au cap Haïtien, et y demander satisfaction d'une atteinte portée aux intérêts de deux citoyens américains dans ces parages. Il ressort en effet d'une communication de l'agent commercial des Etats-Unis au cap Haïtien que le brick américain *R. W. Parker* était sur le point de quitter le port, lorsque le capitaine et le maître d'hôtel ont été arrêtés sous l'inculpation d'avoir émis un faux billet de deux dollars. Le navire a été placé sous séquestre et les prisonniers ont été mis au secret, quoiqu'il n'ait été produit aucune preuve de culpabilité contre eux. »

MEXIQUE. — Des nouvelles du Mexique étaient parvenues à Washington le 19 octobre. On mande de cette ville au *Courier des Etats-Unis* :

« Nous avons par les journaux de la Nouvelle-Orléans, des nouvelles du Mexique. »

« Le 25 septembre, la ville de Mexico a vu éclater dans son sein une conspiration en faveur de Santa-Anna. Pendant plusieurs jours, l'alarme et l'excitation ont été considérables. Les autorités légales ont procédé à de nombreuses arrestations. On cite entre autres les généraux Salas, Oleando, Galosso, Zires, Bonilla, et le colonel Dominguez, qu'on accuse être les confidentes de Santa-Anna. »

Une somme de 2,700,000 d. a été réservée pour le Mexique seul dans la répartition d'actions émises pour la construction de la route de Tehuantepec. On annonce que les capitalistes mexicains s'empressent d'engager leurs fonds dans cette entreprise. »

BELGIQUE. — On lit dans l'*Indépendance* :

« Les ministres ont remis samedi après midi leurs démissions entre les mains du Roi. Sa Majesté a déclaré qu'elle avisera. »

« Hier, dimanche, M. Henri de Brouckère a été appelé et reçu par Sa Majesté au château de Laeken. »

« Il serait possible, d'après une opinion assez répandue, que le ministère démissionnaire se présentât en cette qualité devant les chambres législatives. Le peu de temps qui nous sépare de l'ouverture du parlement et la difficulté de constituer d'ici à huit jours un autre cabinet, seraient invoqués pour expliquer cette mesure dilatoire. C'est du moins ce que dit assez clairement l'*Emancipation* d'aujourd'hui dans les lignes que voici :

« La circulaire adressée par M. le ministre de l'intérieur aux membres des deux chambres était

» signée, quoique antidatée, depuis huit jours, » c'est-à-dire avant l'offre des démissions ministérielles. On aurait donc tort de conclure de cette lettre que S. M. le Roi ouvrira la session législative. Il est très-vraisemblable qu'il n'y aura pas, » cette année, de discours du trône, car la composition d'un nouveau ministère semble au moins » difficile avant le 10 novembre, jour de la réunion » obligatoire du parlement. »

« On voit donc que, s'il faut en croire l'*Emancipation*, la session prochaine s'ouvrirait sans qu'il y eût de discours du trône. Cette insertion est un indice de plus à l'appui de l'opinion que nous mentionnons plus haut. »

SERVIE. — On lit dans la *Gazette autrichienne*, sous la date de Vienne le 26 octobre :

« Une dépêche télégraphique de Belgrade, mande que sept sénateurs ont protesté contre les dernières mesures du prince. Suivant eux, aucun membre du sénat ne connaissait le projet d'attentat à la vie du prince, aucun d'eux n'appartenait au parti qui avait demandé l'union de la Moldavie, de la Valachie et de la Serbie. »

« Les consuls de Russie et de France ont reçu l'ordre de demander des explications au gouvernement serbe. Le sénateur Sinci est président provisoire du sénat. On a nommé ces jours-ci de nouveaux sénateurs. »

D'un autre côté, on écrit de Belgrade le 23, à la *Gazette de Leipsick* :

Un ancien ami personnel de l'ex-prince Milosch Obrenowitch, qui administrait les biens de Milosch, a été arrêté hier. Il paraît certain qu'il s'agissait de renverser le prince Alexandre Karageorgewitch pour remettre Milosch sur le trône. La plupart des sénateurs étaient complices de l'affaire, et un grand nombre d'entre eux avaient reçu 1,000 ducats par personne pour soutenir le coup d'Etat. On a retrouvé les 1,000 ducats chez quelques-uns d'entre eux ; d'autres les ont perdus au jeu ou dépensés. Trois membres seulement du sénat, dont deux qui étaient parents de la femme du prince et un qui était originaire, ignoraient le complot. Le prince Alexandre a montré beaucoup de modération en ne faisant arrêter que les trois sénateurs qui étaient complices de l'attentat projeté contre sa vie. Il a laissé aux autres le choix de donner leur démission ou de subir le procès. Ils ont tous donné leur démission. Le consul de France, M. Des Essarts, a protesté contre cette manière d'agir. »

FAITS DIVERS.

Par décret impérial, en date du 25 octobre, 42,060 soldats du contingent de la classe de 1856, sont appelés à l'activité pour les armées de terre et de mer.

L'époque du départ de ces jeunes soldats aura lieu, d'après les ordres de M. le ministre de la guerre, du 15 au 20 novembre.

Alors, que les saints de là-haut vous protègent, et au revoir!

Gabrino s'éloigna et l'inconnu abaissa le mouchoir qui cachait son visage...

C'était Ericcio.

III.

Nous avons dit que Bramante, choqué de l'impertinence qu'avait montrée le jeune seigneur à la plume rouge lors du passage de Carmagnola sur la grande place, s'était promis de se mettre à sa recherche et de lui demander raison de ce qu'il considérait comme une grave insulte envers son maître. Une fois la cérémonie achevée, il commença donc à parcourir la ville dans tous les sens, cherchant partout du regard la toque noire et la plume rouge qui avaient attiré son attention. Mais après avoir vainement fouillé les rues et les carrefours, les promenades et les églises, il reconnut enfin l'énorme difficulté de retrouver le coupable. Il se rappela alors qu'il était attendu chez maître Péraldi, et contraint de renoncer à venger l'outrage fait à Carmagnola, il prit la direction qui conduisait à l'auberge du *Blond Phœbus*.

Peu habitué à comprimer ses passions, Bramante marchait d'un pas brusque et précipité, bousculant ceux qui se rencontraient sur son chemin et maugréant tout haut contre le sort, contre l'homme à la plume rouge et contre lui-même, lorsqu'en levant les yeux pour s'assurer s'il ne se détournait pas de sa route, il crut apercevoir à l'autre extrémité de la rue deux personnages dont l'un, d'une taille élevée et d'une tournure martiale, portait précisément la plume et la toque fatales, objets de son ressentiment. Bramante jeta un cri de joie et se mit à doubler le pas, craignant d'être dupe d'une ressemblance, et se promettant bien, si c'était l'homme qu'il cherchait, de ne pas laisser échapper l'occasion que

lui envoyait un hasard aussi heureux qu'inespéré. Il reconnut bientôt qu'il ne se trompait pas, et que c'était bien lui. Mais comme il allait l'aborder, il s'aperçut, à sa grande surprise ; que celui qui l'accompagnait n'était autre que le secrétaire Ericcio. Le capitaine hésita alors et se mit à les suivre tous deux, attendant qu'Ericcio quittât le jeune seigneur pour l'aborder et lui adresser son compliment. On approchait du palais ducal ; Bramante pensa qu'ils allaient se séparer là, le palais de Visconti n'étant ouvert qu'aux courtisans et aux officiers les plus connus : il demeura donc stupéfait en voyant le jeune seigneur entrer avec Ericcio, et remarqua avec un redoublement de surprise que le secrétaire lui cédait le pas et marchait derrière lui d'un air d'humilité parfaite. C'est donc un grand personnage que ce jeune homme ? Telle fut la question que s'adressa mentalement le capitaine. Il entra derrière eux dans le palais, et les suivit de loin à travers les galeries, dans l'espoir que quelque circonstance fortuite pourrait l'éclaircir sur ce mystérieux individu et sur le lien plus ou moins mystérieux qui semblait exister entre lui et le secrétaire du duc.

Ericcio et son compagnon s'arrêtèrent à la porte du cabinet de Visconti, où veillaient continuellement sept ou huit soldats. Après quelques mots échangés à voix basse avec la sentinelle, ils entrèrent tous deux, le jeune homme à la plume rouge précédant toujours le secrétaire.

— Par saint Hilarion, mon patron vénéré, s'écria un des soldats, quand la porte du cabinet se fut refermée, je ne le croirais pas si je ne l'avais pas vu de mes propres yeux. — Et qu'as-tu donc vu de si extraordinaire ? lui demanda Bramante qui arrivait près de lui en ce moment. — Capitaine Bramante, lui dit le soldat, vous avez entendu parler de l'homme qui commande les troupes

de la reine Jeanne de Naples ? — J'ai même eu l'honneur de le combattre, c'est le condottieri Francesco Sforza, fils de Giacommuzzo Sforza, et, soit dit en passant, digne fils de son père, je ne crains pas de le déclarer... C'est, après le comte de Carmagnola, le plus habile capitaine de l'Italie. — Vous ne l'avez jamais vu ? — Jamais, et j'ai souvent désiré le connaître. — Eh bien, capitaine, vous le connaissez maintenant. — Quoi ! s'écria Bramante, cette plume rouge qui vient d'entrer là avec Ericcio ? — C'est le condottieri Francesco Sforza. — Tu es bien sûr de ce que tu me dis-là ? — J'ai servi sous ses ordres pendant huit mois. — Par Jupiter ! murmura Bramante, le front rembruni et les yeux fixés sur la terre, voilà qui est étrange... — En effet, reprit le soldat, un capitaine ennemi, et un capitaine tel que Francesco Sforza, chez le duc Visconti ! Que diable y vient-il faire ? Quel besoin le duc a-t-il de ses services, tandis qu'il a à la tête de son armée l'illustre Carmagnola ? Que pensez-vous de cela, vous, capitaine Bramante ?

Mais Bramante, au lieu de répondre à la question du soldat, lui tourna le dos et s'éloigna rapidement.

Quelques instants après il entra dans le palais de Carmagnola, près duquel il fut aussitôt introduit.

— Général, lui dit-il, on vous dresse des arcs de triomphe, on vous loge dans un palais, on vous accable de louanges et de faveurs, et au moment même où, trompé par ces brillantes apparences, vous jouissez sans méfiance de toutes ces manifestations glorieuses, on conspire votre perte. — Ma perte ? répéta tranquillement Carmagnola en levant sur le capitaine ses yeux noirs et profonds ; et qui t'a dit cela, Bramante ? — On ne me l'a pas dit, je l'ai vu... Un homme vient d'entrer mystérieusement chez Visconti, conduit par Ericcio, votre ennemi, et cet homme, c'est Francesco Sforza.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois d'octobre 1857, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir le 4, le thermomètre centigrade étant monté à 21 degrés 7 dixièmes au-dessus de zéro; le minimum de température s'est fait remarquer le 23, le thermomètre étant descendu à 7 degrés 5 dixièmes au-dessus de zéro; la température moyenne du mois est + 14 degrés 419.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation le 2, étant monté à 765 millimètres 4 dixièmes; son plus grand abaissement, qui est 742 millimètres 7 dixièmes, a été observé le 8, et sa hauteur moyenne est 754 millimètres 05.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 12 fois, nuageux 50 et couvert 31; total 93.

Pendant le mois, il n'y a eu que 6 jours de beau temps, et 1 de très-beau temps; il y a eu 13 jours de pluie, qui ont donné 59 millimètres 8 dixièmes d'eau ou 59 litres 8 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 3 fois, nord-nord-ouest 3, nord-est 5, est-nord-est 4, est 1, sud-est 6, sud 2, sud-sud-ouest 5, sud-ouest 9, ouest-sud-ouest 8, ouest 3, ouest-nord-ouest 2, nord-ouest 8, et nord-nord-ouest 3; total 62.

Vent moyen 12, vent fort 1, grand vent 1, brouillard 5, tonnerre 1, halo 2.

Les eaux de la Loire marquaient à l'échelle du pont Cessart 34 centimètres, le 1^{er} octobre, 1 m. 25 c., le 7; 2 m. 04, le 11; 1 m. 88, le 13, 1 m. 60, le 15; 1 m. 36, le 17; 1 m. 02, le 23; 2 m. 42, le 24, 3 m. 20, le 25, à 8 heures du matin et 3 m. 30, à 2 heures; 3 m. 48, le 26, à 8 heures du matin, 3 m. 08, le 27, 2 m. 48, le 28 et le 31. Saumur, le 3 novembre 1857.

Louis RAIMBAULT, vétérinaire.

Avis aux propriétaires de chevaux.

Le *Liniment Boyer-Michel* d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les *boiteries* récentes ou anciennes, les *entorses*, *foules*, *écarts*, *molettes*, *faiblesses de jambes*, etc. Dépôt: à Angers, chez MENIERE, ph.; à Cholet, BONTEMS, ph. (104)

BOURSE DU 3 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 00
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 90 50.

BOURSE DU 4 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 66 95.
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 90 30

P. GODET, propriétaire-gérant.

de canalisation tendent à amener l'eau à Murphy. La dépense serait de 26,000 dollars; 15,000 sont déjà souscrits.

Il règne une véritable fièvre de quartz à Coulterville, dit la *Gazette* de Mariposa. Chacun est en chasse de mines de quartz. Le seul obstacle à un développement rapide est le manque de capital. Ce puissant levier fait, à peu d'exceptions près, défaut aux propriétaires des mines.

Le *Mariposa Démocrate* parle de la richesse du sol au pied des montagnes connues sous le nom de « Buttes », sur Butte-Creek, à cinq ou six milles environ de la ville de Hornita, comté de Mariposa. Malheureusement, l'eau manque. Un mineur français a trouvé, il y a deux semaines, un morceau d'or dont la valeur est estimée à 450 dollars. Ces placers seront certainement très-courus dès que l'eau y sera amenée par l'un des canaux en projet de construction.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret impérial, a été nommé: membre du conseil de préfecture du département de Maine-et-Loire, M. Merlet, conseiller de préfecture de l'Ardeche, en remplacement de M. Norman.

Par décret impérial en date du 28 octobre, M. Houyeau (Victor-Pompée), ingénieur-civil à Angers, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Le Conseil d'Etat vient de donner la solution suivante à une question concernant la taxe des chiens:

« Lorsque le propriétaire d'un chien ayant deux résidences a fait la déclaration voulue par la loi du 2 mai et par le règlement du 4 août 1855, avec désignation d'une seule de ces résidences, et qu'il est, dans la circonscription de son autre résidence, porté sur le rôle supplémentaire des contribuables taxés pour défaut de déclaration, c'est dans les trois mois de la publication de ce rôle supplémentaire et non dans les trois mois de l'avertissement à lui donné, qu'il doit réclamer contre cette sortaxe, bien qu'elle soit basée sur un double emploi manifeste. »

JAUGE DES FUTAILLES.

Le *Moniteur vinicole* croit qu'il va être pris, conformément au vœu exprimé par nombre de conseils généraux et d'arrondissement, des mesures en vue de l'uniformité de jauge des futailles; ainsi l'ancienne feuillette et l'ancienne barrique, qui représentent, tantôt 120 ou 130, tantôt 210 ou 225 litres, seront ramenées à une capacité normale de 100, de 200 et de 300 litres. Ce ne serait là, paraît-il, que le commencement d'autres réformes du même genre, appelées à rendre les plus grands services au commerce.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

Après une éruption qui dure depuis vingt-deux mois, dans la journée du 19, le cratère du Vésuve a lancé des cercles de fumée avec une force extraordinaire, s'élevant directement, malgré la violence du vent. Des bruits tout particuliers se faisaient entendre souterrainement, et semblaient annoncer un tremblement de terre. On a pu les observer très-distinctement à Portici, Resina, Torre del Greco, et dans tous les villages environnant le Vésuve et situés au pied de cette montagne.

Le 20, à la suite d'une explosion effrayante, qui a été entendue à plusieurs lieues de distance, le cône formé depuis le commencement de l'éruption de 1855 a sauté en l'air avec une si grande force, que toute la moitié du grand cône se trouvait couverte de débris de lave d'une très-forte grosseur. La force de l'explosion a été telle qu'elle a occasionné un léger tremblement de terre, constaté par les instruments météorologiques de l'Observatoire. On peut juger facilement du bruit effrayant qui se fit entendre par la destruction de ce cône, qui atteignait une hauteur approximative de quarante-cinq mètres.

On écrit de Chandernagor (Indes françaises), 22 septembre, dit le *Moniteur de la Flotte*.

« La tactique des Indiens, qui semble être de tout détruire afin d'enlever aux troupes anglaises les vivres et les moyens de transport, a déjà eu pour effet d'augmenter ici et à Calcutta le prix de toutes choses.

« Ainsi le riz, qui d'habitude diminuait jusqu'en novembre, s'est constamment maintenu à un taux élevé. Le soif, qui se vendait, il y a peu de temps, 10 roupies le *maund*, a monté à 16 roupies. La graisse a augmenté de 3 0/0; le prix des animaux a pris la même proportion, et il en est à peu près de même de toutes les provenances du haut Bengale. La récolte des indigos, qui a été de 103,000 *maunds*, ne dépassera pas vraisemblablement 80,000 *maunds* au prix de 200 à 250 roupies, et cela par suite des ravages commis par les insurgés dans le haut Bengale, qui produisait à lui seul 30,000 *maunds*. »

« Nous empruntons à l'*Echo du Pacifique* les données suivantes sur les travaux de certains districts aurifères en Californie:

« On ne se fait généralement pas idée de l'importance des travaux entrepris dans certains districts miniers. Dans le comté de Sierra seul, il y a environ cent tunnels commencés dans le roc. On estime qu'ils coûteront en moyenne 50,000 dollars chaque, soit ensemble 5 millions de dollars. Il faudra trois ans pour compléter ces tunnels et arriver à l'exploitation des mines. Ces travaux préparatoires occupent huit cents hommes, qui sont payés de trois à quatre dollars par jour.

« De grands travaux s'exécutent à Railroad-Flat. On espère qu'au plus tôt qu'on sera parvenu à y amener l'eau, les claims ne rendront pas moins d'une once par jour pour chaque travailleur. Des projets

Carmagnola ne laisse rien percer à cette nouvelle de l'émotion qu'il devait éprouver. Ses traits conservèrent un calme imperturbable. C'était une de ces âmes fortement trempées qui savent concentrer avec une puissance égale les élans de la joie et les atteintes de la douleur.

— J'attendais quelque chose de semblable de la part de Visconti, dit-il sans que son accent trahit ni ironie, ni amertume, mais je ne l'attendais pas si tôt: tu as raison, cher Bramante, c'est ma perte que l'on conspire et je n'ai pas besoin d'un grand effort de génie pour comprendre que Francesco Sforza a été appelé pour me remplacer. Mais quel jour a-t-on marqué pour ma disgrâce? est-ce dans un mois qu'on lèvera le masque? Est-ce demain? Quel moyen compte-t-on employer pour se débarrasser de moi? les égards, ou la violence? l'exil, ou le poignard? Voilà, mon cher Bramante, ce que nous ignorons. — La supposition la plus raisonnable quand il s'agit d'un homme comme Visconti, répondit Bramante, est celle-ci: demain et le poignard. Quant à moi, si j'ai un conseil à vous donner, c'est de vous retirer au milieu de l'armée, qui ne connaît que vous, et dont vous ferez ce qu'il vous plaira. De là vous exprimerez au duc les soupçons que sa conduite vous donne le droit de concevoir, vous lui demanderez une garantie quelconque, qui vous assure une position digne de vous, et vous serve de sauvegarde contre tout péril: ceci obtenu, vous exigerez le renvoi de Sforza, le maintien de votre titre de généralissime des armées lombardes, et vous pourrez alors, si je ne m'abuse, vous soucier de Visconti comme d'un fourreau vide.

Carmagnola réfléchit quelques instants; puis il dit du ton d'un homme qui a bien pesé sa détermination:

— J'irai demain chez Visconti, comme je m'y suis engagé. — Y songez-vous? s'écria Bramante, vous voulez

donc vous faire assassiner! — M'assassiner, le lendemain d'un triomphe aussi magnifique que celui qu'on m'a fait aujourd'hui! répondit Carmagnola; quand Milan tout entier s'entretient de ma personne et de mes victoires! quand l'armée, enorgueillie des honneurs qu'elle vient de recevoir dans la personne de son chef, répète mon nom avec enthousiasme, et compte sur le prestige de ce nom pour voler à de nouvelles victoires! Non, Visconti est d'une famille qui entend trop bien la politique pour commettre une pareille maladresse, pour risquer une telle imprudence... Non, je n'ai rien à redouter pour demain. Je le verrai donc, puis je quitterai Milan en sortant de son palais, et je ne reviendrai qu'au bout de huit jours. — Une absence de huit jours! quand un ennemi, un rival redoutable... — C'est pour cela que je n'ai pas une minute à perdre, c'est pour cela qu'il faut que je parte dès demain. Je connais Visconti: déconcerté par ce départ subit, dont il ne pourra supposer la cause, il redoutera quelque piège et songera plutôt à se tenir sur ses gardes qu'à m'attaquer. — C'est possible, dit Bramante; vous êtes plus habile que moi, et je n'ai pas la prétention de vous apprendre à vous gouverner. Tout ce que je puis vous dire, c'est que si jamais votre vie était en péril, on verrait ce que c'est que de s'attaquer aux amis du capitaine Bramante.

Vivement ému du ton d'énergie avec lequel ces paroles étaient prononcées, Carmagnola prit la main de Bramante et la serra avec force:

— Oui, lui dit-il, je sais que j'ai en toi un ami sincère et dévoué, et tu ne doutes pas non plus, j'en suis sûr, que je ne sois, ainsi que toi, fidèle au serment d'amitié que nous avons échangé à l'auberge du *Blond Phœbus*, alors que nous étions loin de soupçonner les événements providentiels qui devaient nous réunir si tôt et

nous attacher si fortement l'un à l'autre. — Il est certain, dit Bramante, que je ne prévoyais guère, ce jour-là, que je serrais la main au plus grand capitaine de l'Italie. — Et sais-tu davantage, reprit Carmagnola avec une légère teinte de mélancolie, quel sera mon destin dans quelques années d'ici? Je suis en ce moment dans la position du voyageur qui gravit une montagne à pic; parvenu à moitié chemin, il ne peut s'arrêter, il faut qu'il marche et qu'il atteigne le faite ou qu'il retombe et se brise au pied de la montagne.

Puis se levant brusquement après un silence:

Allons, mon cher Bramante, dit-il au capitaine, à demain. Sois au palais ducal vers deux heures, nous en sortirons ensemble, et je te donnerai quelques instructions pour le temps que durera mon absence. Surtout que personne ici ne soupçonne que je suis instruit de l'arrivée de Sforza à Milan. — Personne au monde ne le saura. — Il est indispensable pour ma sécurité que Visconti me croie toujours plongé dans la confiance la plus aveugle. — Je comprends cela, comptez sur ma discrétion.

Bramante assura de nouveau à Carmagnola qu'il se trouverait le lendemain au palais ducal, et que, pour plus de sûreté, il aurait avec lui quelques compagnons braves et dévoués.

— Et maintenant que l'amitié ne me réclame plus, dit-il quand il fut dans la rue, allons au *Blond Phœbus*, où l'on doit s'étonner fort de mon peu d'empressement.

Et retournant cavalièrement sa moustache, ce qui était chez lui l'indice d'une haute satisfaction de lui-même, il se dirigea d'un air vainqueur, vers l'auberge du naïf Péraldi.

(La suite au prochain numéro.)

SERVICE DU CHAUFFAGE ET DE L'ÉCLAIRAGE.

Le jeudi 10 décembre prochain, heure de midi, il sera procédé à l'adjudication publique de la fourniture du chauffage et de l'éclairage à exécuter, par voie d'entreprise, du 1^{er} mai 1858 au 30 avril 1863. La fourniture embrasse le service des troupes et celui des manutentions et magasins militaires gérés par économie. Elle comprend :

A l'intérieur, les besoins de chaque division, excepté pour la première, qui sera partagée en trois arrondissements ;

En Algérie, les besoins de chaque arrondissement tel qu'il a été délimité par l'autorité militaire.

Le public pourra prendre connaissance de l'instruction et du cahier des charges dans les bureaux de l'intendance divisionnaire, à la préfecture de chaque département et dans toutes les résidences de sous-intendant militaire.

Les personnes qui voudront concourir aux adjudications devront déposer, dans les bureaux du sous-intendant militaire membre ou président de commission, et avant le 19 novembre, terme de rigueur, une déclaration indiquant

cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité.

Le sous-intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater dudit jour 19 novembre, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par ce fonctionnaire pour constater la remise des déclarations sera close irrévocablement.

La commission délibérera, le 3 décembre, sur l'admission ou le rejet des soumissions préparatoires ; ses décisions seront définitives et sans appel.

Aux termes de l'article 9 de l'instruction, les personnes admises à déposer une soumission définitive, à la séance d'adjudication, devront joindre à cette soumission un récépissé constatant le versement en numéraire ou en rentes sur l'Etat d'une somme destinée à garantir la réalisation du cautionnement. L'importance de cette somme est fixée dans le tableau ci-après :

DIVISIONS MILITAIRES.	MONTANT DES DÉPÔTS DE GARANTIE.	DIVISIONS MILITAIRES.	MONTANT DES DÉPÔTS DE GARANTIE.	DIVISIONS MILITAIRES.	MONTANT DES DÉPÔTS DE GARANTIE.
1 ^{re} DIVISION { 1 ^{er} arrondissement	12,000 fr.	7 ^e DIVISION.....	2,000 fr.	15 ^e DIVISION.....	1,200 fr.
2 ^e idem.....	2,000	8 ^e idem.....	4,500	16 ^e idem.....	3,000
3 ^e idem.....	1,500	9 ^e idem.....	3,500	17 ^e idem.....	500
2 ^e idem.....	1,500	10 ^e idem.....	1,000	18 ^e idem.....	1,000
3 ^e idem.....	3,000	11 ^e idem.....	1,500	19 ^e idem.....	500
4 ^e idem.....	2,000	12 ^e idem.....	1,500	20 ^e idem.....	500
5 ^e idem.....	3,500	13 ^e idem.....	1,000	21 ^e idem.....	500
6 ^e idem.....	3,000	14 ^e idem.....	2,000		

En Algérie, l'importance des dépôts de garantie est déterminé, pour chaque arrondissement de fourniture, par les intendants divisionnaires.

Paris, le 20 octobre 1857.

(599)

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE A L'AMIABLE, EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES, LA TERRE DE L'ABBAYE DE MÉRON,

Située au bourg de Méron, à 3 kilom. de Montreuil-Bellay,

Composée de vastes bâtiments de maîtres, cours, servitudes, jardins, bosquets ; maison et servitudes de fermiers, dans un ensemble clos de murs, contenant..... 1 H. 08 A. 30 C.

Terres labourables, 1 ^{re} qualité, y attenat.....	59	56	»
Prés naturels..... id.....	6	14	»
Vignes.....	2	87	80
Total.....	69	56	10

Les BOIS DE MÉRON, contenant 44 H. 80 A. }
La PIÈCE de LA MALGAGNE, y attenat. 12 20 } 57 » »
Total..... 126 56 10

Les bois sont très-giboyeux, et renferment beaucoup de faisans. Voir les placards, pour cette dernière partie, dont la vente est fixée au 22 novembre 1857, à Mollay, à la mairie de Saint-Just-sur-Dive, à midi.

S'adresser, pour traiter : A M. BROSSÉ, négociant à Saumur, quai N.-Dame ; A M. BERTRAND-PROU, ancien banquier à Chinon ; A M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay ;

Et enfin, pour visiter les lieux, à M. RAYNEAU, fermier à Méron.

Entrée en jouissance de suite.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (600)

A VENDRE

De très-jolis plants de peupliers suisses et d'Italie.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presle. (601)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Par le ministère de M^{es} DELY et LEPAGE, notaires à Angers,

En la salle de la Mairie de Doué, Le lundi 23 novembre 1857, à midi,

Diverses Coupes de Bois taillis,

Dépendant de la forêt de Brignon, Sise commune de Nueil-sous-Passavant.

S'adresser, pour visiter les coupes, à M. DALENÇON, garde du château de Preuil, commune de Nueil, et pour plus amples renseignements aux notaires. (602)

A LOUER

UNE MAISON,

Appartenant aux héritiers Revelière, Située à Saumur, rue des Payens,

Et actuellement occupée par M^{me} BERTHELOT, maîtresse de pension.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (555)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite, **UNE PROPRIÉTÉ,** D'une contenance d'environ 20 hectares dans un seul tenant.

Située près l'étang du Bellay, commune de Brain-sur-Allonnes.

Cette propriété, plantée en belles sapinières de différents âges, vignes, châtaigneraies, landes et marroonniers en grande quantité et en plein rapport, est située dans un pays qui offre tous les agréments d'une chasse magnifique.

S'adresser à M^e DENIAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire.) (603)

On demande à emprunter une somme de 15,000 fr.

S'adresser à M. PATOUILLÉ, successeur désigné de M^e BRY, notaire à Montreuil-Bellay. (604)

On demande, pour une maison de campagne, un DOMESTIQUE pouvant entrer de suite au service ; on désire qu'il connaisse le jardinage, et qu'il ait l'habitude des chevaux.

S'adresser au bureau du journal.

PAPIER CHIMIQUE D'HEBERT,

admis dans les hôpitaux et hospices civils de Paris depuis 1842, est employé contre la goutte, douleurs, rhumatismes, névralgies, anévrismes, palpitations, points de côté, paralysie, coliques, lombago, plaies et blessures, brûlures, cors, œils-de-perdrix, durillons, etc. 2 fr. et 1 fr. — Dépôt central : pharmacie Hébert, galerie Véro-Dorat, 2, à Paris, dans toutes les bonnes pharmacies et à Angers chez M. MENIÈRE, ph.; à Saumur, chez M. FRETTE DAMICOURT, pharmacien. (527)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 8 novembre 1857,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

UNE MAISON,

Nouvellement restaurée, située à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau, avec façade sur la route impériale de Tours à Nantes, divisée en trois corps de bâtiments, élevés d'un rez-de-chaussée, d'un premier et d'un second étage, grenier au-dessus.

Cours et jardins attenant à la maison.

Le tout, contenant en superficie 11 ares, joint au nord un courant d'eau, au levant M. Vincent, au midi la levée de la Loire, M. Milsonneau-Gallé et une cour commune, et au couchant M. Milsonneau et les héritiers Nicolas Guittou.

Cette maison était autrefois habitée par M. Fraimbault-Rousseau.

L'acquéreur entrera en jouissance de suite. Mise à prix 4,000 fr. Une seule enchère prononcera l'adjudication.

S'adresser audit M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (577)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ADJUDICATION

DE LUZERNE.

Le samedi 7 novembre 1857, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de Luzerne à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n^o 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (598)

A VENDRE

Une MAISON, avec cour et jardin, située au Chapeau.

S'adresser à M. Ménoré. (543)

A LOUER PRÉSENTEMENT

Jolie petite MAISON, avec jardin, garni d'arbres fruitiers, située près le bureau d'octroi de Notre-Dame.

S'adresser à M. SIMON, cordonnier, place de la Bilange. (566)

VINAIGRE MÉDICINAL aromatique pour la toilette et les bains. Propriété d'Andrieux-Barrie et Langlane, successeurs de Mignot, parfumeur, rue Vivienne, 19, Paris.

Dépôt chez M. AVRILLON, parfumeur à Saumur, et chez tous les principaux coiffeurs de la France et de l'étranger. (495)

MAISON

Située rue Beaurepaire, Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER, PRÉSENTEMENT

S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETHEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

A CÉDER

Pour cause de santé,

De suite ou pour la Toussaint prochaine,

Un HOTEL bien achalandé, dans un chef-lieu d'arrondissement du département.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Pour 2,000 francs, 42 ares de terre labourable, affiés de rangées de vigne, situés commune de Saint-Lambert, canton du Chapeau, au lieu appelé l'Ouche-de-la-Claie.

S'adresser à M. DAYBAU, miroitier, rue du Puits-Neuf, à Saumur. (560)

Saumur, P. GODET, imprimeur.